

En route pour une course de légende

 **MBRACE**

10-11 juillet 2010

REGLEMENT MB RACE 2010

Toute inscription à la MB RACE 2010 implique l'acceptation du règlement. Le non respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.

Chaque coureur s'inscrivant à la MB Race a la possibilité d'accomplir l'ensemble de la course (140 km), sous réserve de franchir les barrières horaires fixées par les organisateurs. Les coureurs ont la possibilité de s'arrêter à la première arrivée : Sallanches (50 km) ou à la seconde arrivée : Praz sur Arly (100 km). Un classement sera établi pour les courses MB Race L (50 km), MB Race XL (100 km) et MB Race XXL (140 km).

Préambule

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation en vigueur pour la saison 2010 et relative à la pratique du VTT. Ces textes sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

Participation

Tous les compétiteurs n'ayant pas une licence FFC, FSGT, UFOLEP ou Fédération Nationale affiliée à l'UCI, devront obligatoirement fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition, datant de moins d'un an. Les participants ont connaissance que :

- aucun certificat médical ne sera délivré sur place
- aucune décharge ne sera acceptée
- pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire

Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Juniors (hommes – dames), nés en 1992 et 1993 (17 et 18 ans). Attention cette catégorie est uniquement autorisée à participer à la MB Race L. Les coureurs appartenant la catégorie junior devront s'arrêter à l'issue des 50 km.
- Espoirs (hommes – dames), nés en 1988, 1989, 1990 et 1991 (19 à 23 ans).
- Hommes, nés entre 1981 et 1987 (24 à 29 ans)
- Master I, nés entre 1971 et 1980 (30 à 39 ans)

- Master II, nés au-delà de 1970 (40 ans et plus)
- Dames, nées au-delà de 1987 (23 ans et plus)
- Tandems (homme ou femme), nés au-delà de 1991 (19 ans et plus)

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

Assurance

L'organisation contracte une assurance qui assure les coureurs en responsabilité civile. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident.

Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

Le changement de vélo est interdit.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard (pour les compétitions uniquement) sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés, entraînera le refus du départ ou des pénalités à l'arrivée.

Equipement obligatoire

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée des épreuves.

Pour une question de sécurité, chaque coureur participant à la MB Race devra obligatoirement avoir avec lui sur l'ensemble du parcours :

- une couverture de survie
- un téléphone portable
- une fiche avec les numéros d'urgence (fournie par l'organisation lors du retrait du dossard)
- matériel de réparation
- kit d'éclairage : lors du retrait du dossard, chaque concurrent devra mettre dans un sac numéroté (fourni par l'organisation) un kit d'éclairage qui sera acheminé jusqu'à Praz sur Arly. Au passage de ce point, le kit d'éclairage sera restitué au concurrent. Il aura l'obligation d'avoir ce kit sur la fin du parcours afin qu'il termine le parcours en toute sécurité. Ce kit devra être composé au minimum d'une frontale ou d'un éclairage sur cintre en état de fonctionnement et une batterie supplémentaire.

Course

Modification de parcours / annulation

Le comité de course se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

En cas de neutralisation totale, ou d'annulation de la course le jour même (conditions météorologiques excécrables ...), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Respect du code de la route

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du coureur.

Heures de neutralisation

Trois barrières horaires seront mise en place en trois points du parcours : Sallanches, Praz sur Arly et Chalet du Christomet. Tous les concurrents passant à ces points après la barrière horaire devront arrêter la course. Les barrières horaires sont susceptible d'être modifiées à tout moment, y compris pendant la course si les conditions météorologiques l'obligent.

Assistance technique

Des points d'assistance technique légère seront mis en place sur le parcours.

Abandon

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre jusqu'au contrôle le plus proche (commissaires ou signaleur) pour annoncer son abandon.

En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

Parcours

Le non respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

Transport

Les coureurs et leur VTT seront transportés depuis leur point d'arrivée au départ par l'organisation. Le comité de course décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol de matériel et vélo dans toute circonstance de la course.

Classement / remise des prix

La MB Race est un ultra-marathon. Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les coureurs ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps.

Un classement sera effectué pour chacun des 3 formats de la MB Race :

- MB Race « format L » : départ Megève et arrivée à Sallanches
- MB Race « format XL » : départ Megève et arrivée à Praz sur Arly
- MB Race « format XXL » : départ Megève et arrivée à Combloux.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. La catégorie junior sera récompensée uniquement sur la MB Race « format L » puisque que c'est la seule course à laquelle les coureurs juniors peuvent participer.

Respect de l'environnement

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers, ...par terre). Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités ou une disqualification.

Réclamation

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai maximum de quinze minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

Remboursement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve

Droit à l'image

Par sa participation à la MB Race 2010, chaque concurrent autorise expressément MB Race (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB Race en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Modification du règlement

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.

